

Procès verbal du conseil municipal de Larcat
séance du 15 janvier 2025 à 18h30
salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Carbonell, Maire.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 6

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL,
Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON, Mme Danielle RODRIGUEZ, Mme Solenne
LAURENT

Absent excusé : M. Serge ROUBY

Secrétaire de séance : M. Guillaume CHASSEUIL

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
M. Guillaume CHASSEUIL est désigné secrétaire de séance.
M. Serge Rouby donne sa procuration à Mme Jocelyne Audo.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/09/24
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/12/24
3. Délibération portant sur l'organisation et la mise en place de la coupe de bois
4. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/09/24

M. Didier Carbonell désire ajourner cette délibération, des éléments du procès-verbal ne lui convenant pas.

M. Guillaume Chasseuil explique qu'il ne comprend pas pourquoi le procès verbal n'a toujours pas été communiqué aux conseillers.

M. le Maire produit un courriel du PLUIH qui indique que les documents de travail ne doivent pas être communiqués aux administrés or de tels documents figurent en annexe du procès verbal.
Le procès verbal sera modifié.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/12/24

M. le Maire indique qu'il y a une erreur dans le procès verbal : pour la délibération concernant les forfaits de ski, M. Guillaume Chasseuil et Mme Solenne Laurent ont été notés comme s'abstenant alors qu'ils n'ont pas participé au vote.

M. Guillaume Chasseuil ne comprend pas pourquoi cela ne lui a pas été indiqué plus tôt, le procès-verbal ayant été rédigé il y a plus d'un mois et propose de modifier immédiatement ceci.

M. le Maire refuse et décide d'ajourner l'approbation de ce procès-verbal.

3. Délibération portant sur l'organisation et la mise en place de la coupe de bois

Le conseil municipal donne son accord pour inscrire une personne supplémentaire au rôle.

M. le Maire déclare qu'il souhaite que la coupe de bois ne se mette en place que lorsque les limites avec les parcelles privées seront clairement signalées sur le terrain pour que la coupe n'empiète pas sur le domaine privé .

Mme Solenne Laurent regrette que les conseillers n'aient pas été conviés à la visite de terrain le 10/01 alors qu'ils avaient travaillé sur des propositions. Elle a pu rejoindre la visite totalement par hasard sur des parcelles qui n'avaient pas été proposées au départ et après vérification elles n'étaient pas communales. M. Guillaume Chasseuil rajoute qu'il avait expressément demandé à M. le Maire lors de son passage en mairie à participer à cette visite. M. Didier Carbonell s'excuse auprès de M. Guillaume Chasseuil.

La proposition de délibération n'ayant pas été envoyée au préalable avec l'ordre du jour, elle est lue par Mme Jocelyne Audo et est remodelée par le conseil municipal.

M Le Maire précise qu'il fera la délimitation des parcelles avec une application pour les délimiter précisément.

M. Guillaume Chasseuil se propose pour être un des garants de la coupe de bois cette année.

Le règlement intérieur ayant été profondément modifié, il sera remis en forme et proposé à l'approbation lors d'un conseil municipal le mardi 21 janvier (ainsi que les PV des conseils du 24/09 et du 03/12/24).

4. Questions diverses

Un rocher est tombé dans le deuxième virage de la montée au village. Cela a été signalé à la DIRSO (M. Miquel) ainsi que le risque de nouvelles chutes de pierre. La DIRSO n'est pas encore intervenue.

Fin de séance 19 h 52.

REPRODUCTION DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2025 CONISGNEE DANS LE CAHIER DE SEANCE TENUE EN MAIRIE PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE

Conseil Municipal du 15/1/25
à 18h30

Absent excusé M Rouby Serge

Présents M. Carbonell Mme Audo Mme
Rodriguez - Mme Musialowska - Mme Laurent
M. Chasseuil

M. Rouby donne sa procuration à Mme Audo

Secrétaire de séance : M. CHASSEUIL

① Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/03/24.

M. Carbonell désire ajourner cette délibération. Des éléments dans le PV ne lui conviennent pas.

M. Chasseuil explique qu'il ne comprend pas pourquoi le PV n'a pas été communiqué aux conseillers.

M. le Maire produit un document du PLUH qui indique que les documents de travail ne doivent pas être communiqués aux administrés.

Le PV sera modifié.

② Approbation du PV du conseil du 3/12/24

M. le Maire indique qu'il y a une erreur dans le PV. (pour la délibération concernant les forfaits de ski, M. Chasseuil et Mme Laurent ont été notés comme s'abstenant alors qu'ils n'ont pas participé au vote.)

M. le Maire décide donc d'ajourner la délibération.

③ Coupe de bois

Le conseil municipal est d'accord pour inscrire une personne supplémentaire au rôle.

M. le Maire souhaite que les pences la coupe de bois ne se mette en place que si elles sont délimitées pour que la coupe de bois n'empiète pas sur le privé.

Mme Laurent regrette que les conseillers municipaux n'aient pas été conviés à la visite de terrain le 10/01.

M. le Maire s'excuse de ne pas avoir invité M. CHASSEUIL à cette réunion.

Proposition de délibération faite par Mme Audouin et modifiée par le conseil.
M. CHASSEUIL se propose pour être garant.

Le règlement intérieur ayant été remodelé il sera validé lors d'un conseil municipal mardi 24/01.
ainsi que les PV des conseils du 24/03 et du 3/12/24.

Questions diverses

① Rocher tombé dans le 2nd virage signalé à la DDTM DIRSO (M. Miquel)

Fin du conseil 19h52